



**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

**DIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**(2000-2001)**

**LE 12 JUIN 2001**

**1.00 RECUEILLEMENT**

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TENUE LE 12 JUIN 2001 À 19 HEURES  
AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU  
À LA PRAIRIE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, MARGOT PAGÉ, FRANÇOISE  
THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIÉ

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

**AINSI QUE :**

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante des parents  
(secondaire)

M. JEAN-FRANÇOIS OUELLET, commissaire représentant des parents  
(primaire)

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

**AINSI QUE :**

MM. PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information  
et des communications

JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières

GÉRARD LACHANCE, directeur du Service du secrétariat général et de  
l'information

**3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C.E.-02018-06-01**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire-parent,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir :

**5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2001

6.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire  
du 22 mai 2001

6.03 Procédures de renouvellement des contrats de transport scolaire de  
véhicules de type berline ou familial



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

- 6.04 Assurances 2001-2002 - adjudication de contrat
- 6.05 Adjudication d'un contrat de transport de type familial
- 6.06 Résiliation de contrat de transport scolaire - Monsieur Denis Brault

**7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 10.01 Liste des comptes : vérification
- 10.02 Demande d'emprunt

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 11.01 EFPC : soutien à l'informatique - travaux de ventilation, plomberie et électricité : octroi(s) de contrat(s)
- 11.02 Saint-Michel-Archange : réfection structurale des planchers : octroi de contrat → **ajournement**
- 11.03 Écoles Pie-XII, Saint-Jude & des Trois-Sources : ajout et modification de garde-corps → **ajournement**

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**1300 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 14.01 MEQ - Direction générale du financement et de l'équipement - état des sommes financées

**15.00 DEMANDE D'AJOURNEMENT**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT**

**6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 2001**

**- DISPENSE DE LECTURE**

**C.E.-02019-06-01**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai 2001.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 mai 2001**

**C.E.-02020-06-01**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 8 mai 2001 soit approuvé tel quel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



ARRIVÉE DE MADAME SYLVIE PROVOST-HUOT, COMMISSAIRE À 19 H 05.

**6.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2001**

**- DISPENSE DE LECTURE**

C.E.-02021-06-01

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2001.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2001**

C.E.-02022-06-01

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2001 soit approuvé tel quel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02023-06-01

**6.03 PROCÉDURES DE RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE DE VÉHICULES DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que soient négociés, de gré à gré avec toute personne, les transports par berline ou familial pour une durée ne dépassant pas une année;

que Messieurs Denis Hudon et Pierre Anctil, respectivement coordonnateur aux Services auxiliaires et coordonnateur au Service des ressources matérielles, soient désignés pour négocier les contrats de transport scolaire pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02024-06-01

**6.04 ASSURANCES 2001-2002 - ADJUDICATION DE CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvie Provost-Huot, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent à la firme **LEMIEUX, RYAN ET ASSOCIÉS** pour la somme de trente cinq mille deux cent soixante-cinq dollars (35 265 \$) plus les taxes applicables le contrat d'assurances générales de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour l'année scolaire 2001-2002.

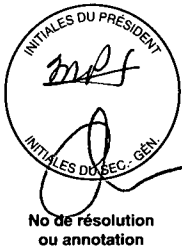
Que Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02025-06-01

**6.05 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT DE TYPE FAMILIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,



que les membres du comité exécutif adjugent, pour les deux derniers mois de l'année scolaire 2000-2001, un contrat de transport pour un véhicule de type familial, à la compagnie **Autobus Brosseau & Fils Ltée** au tarif de quatre-vingt-treize centièmes de dollar (0,93 \$) le kilomètre.

Que Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-02026-06-01

**6.06 RÉSILIATION DE CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE - MONSIEUR DENIS BRAULT**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent de mettre fin au contrat en date du 15 mai 2001 de **Monsieur Denis Brault**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**10.01 LISTES DES COMPTES : VÉRIFICATION**

Les listes des comptes qui se rapportent à la période commençant le 1<sup>er</sup> mai 2001 et se terminant le 5 juin 2001 sont soumises aux membres du comité exécutif pour fins de vérification.

**10.02 DEMANDE D'EMPRUNT - 10 378 000 \$**

ATTENDU QU' en vertu du règlement CSDGS-04-2000 adopté aux termes de la résolution C.C.-0388-06-00 du 6 juin 2000, le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le pouvoir d'emprunter à long terme et qu'un avis de cette résolution a été publié dans le journal de Montréal le 14 septembre 2000, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE la commission scolaire a, le 31 mai 2001, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de 10 378 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 10 378 000 \$ soit contracté;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
  - a. au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2001 0 \$
  - b. au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 31 mai 2001, le tout pour une somme de 10 124 800 \$
  - c. au paiement des frais inhérents à l'emprunt 253 200 \$

C.C.-02027-06-01



3. Qu'à cet égard, la commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
  - A. En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
    - a. placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;
    - b. négocier les modalités de l'emprunt;
    - c. désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
    - d. négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
  - B. En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.
4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.
5. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.
6. Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.
7. Que n'importe lesquels de la présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, de la directrice générale, Madame Suzanne Tremblay, du directeur général adjoint, Monsieur Maurice Brossard, de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
8. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
9. Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.
10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
11. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la commission



scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.

12. Que la commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes.
13. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

##### 11.01 EFPC : SOUTIEN À L'INFORMATIQUE - TRAVAUX DE VENTILATION, PLOMBERIE ET ÉLECTRICITÉ : OCTROI(S) DE CONTRAT(S)

##### 11.02 SAINT-MICHEL-ARCHANGE : RÉFECTION STRUCTURALE DES PLANCHERS : OCTROI DE CONTRAT

Ces sujets sont reportés à l'ajournement.

##### 11.03 ÉCOLES PIE-XII, SAINT-JUDE & DES TROIS-SOURCES : AJOUT ET MODIFICATION DE GARDE-CORPS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théorêt, commissaire,

que les membres du comité exécutif retiennent les services de la firme **Constructions Roger Desgroseillers** pour l'ajout et la modification de garde-corps aux écoles Pie-XII, Saint-Jude et des Trois-Sources au coût de 35 475 \$ taxes incluses.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.01 MEQ - Direction générale du financement et de l'équipement - état des sommes financées

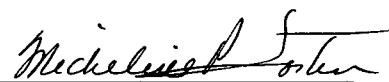
#### 15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE


À 19 h 30,

IL EST PROPOSÉ par Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que la séance ordinaire du 12 juin 2001 soit ajournée au 26 juin 2001 à 18 h 45.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Présidente de la séance

  
Secrétaire général